

LEGAZIONE DI SVIZZERA  
IN ITALIA

103. 59. 13. 71. A. M. 3

Rome, le 4 mai 1943.

CONFIDENTIEL.  
\*\*\*\*\*

6.5.43

P. G.

Monsieur le Conseiller fédéral,

A l'occasion d'une visite que je fis samedi soir à S.E. M. Bastianini, S. Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au sujet de la fermeture de la frontière entre la Suisse et la Haute Savoie, celui-ci me dit que le Duce lui avait remis, le matin même, un article de la " Libera Stampa" afin qu'il m'en parle et qu'il me prie de vous le signaler. Sans me le remettre, M. Bastianini me dit qu'il contenait, non seulement des attaques contre le Gouvernement italien coutumières à cet "odieux journal", mais de véritables insultes n'ayant plus rien à voir avec des discussions politiques. Il me demanda de porter ce qui précède à votre connaissance afin que le Conseil fédéral veuille bien intervenir auprès de la "Libera Stampa" pour qu'elle mette fin à cette attitude hostile.

N'ayant pas lu l'article incriminé, je ne voudrais pas attribuer une trop grande importance à des attaques de notre presse de gauche contre le régime fasciste; si, cependant, la "Libera Stampa" a cru devoir publier de véritables insultes à l'adresse du Chef du Gouvernement italien ou de quelque autre personnalité du régime ou même de la Couronne, il me semblerait nécessaire que l'on voulût bien rappeler ce journal à l'ordre. Je n'ai pas besoin d'insister sur mes opinions quant à l'attitude de notre presse en temps de guerre. Je me permets seulement de mentionner la démarche que j'eus l'honneur de faire en 1941, avec quelques personnalités de l'industrie et du commerce suisses, exprimant notre vif désir que le Conseil fédéral voulût bien rappeler à nos journalistes

Monsieur le Conseiller fédéral P i l e t - G o l a s, ./.

Chef du Département politique fédéral,

B E R N E .

Dodis



LEGAZIONE DI SVIZZERA  
IN ITALIA

- 2 -

leur devoir qui consiste à ne pas nuire à nos relations avec l'étranger en adoptant une attitude imprudente et en s'immisçant dans des affaires qui ne nous regardent pas. Ce n'est donc pas ma situation actuelle de Ministre de Suisse à Rome qui m'impose une attitude nouvelle dans ce domaine; elle correspond à ma manière de voir et je me permets donc de vous prier de rappeler à l'ordre les chefs responsables de la "Libera Stampa". Ce n'est certes pas en insultant les dirigeants du Gouvernement italien ou du régime fasciste que ce journal modifiera en quoi que ce soit la marche des événements, mais il porte de ce fait un grave préjudice à nos relations qui, en temps de guerre, sont toujours extrêmement délicates. Ni notre pays, ni même la presse socialiste, n'ont quelque chose à gagner par des attaques de ce genre; notre pays par contre, et surtout les ressortissants suisses établis dans le Royaume ont beaucoup à perdre ensuite des articles injurieux et imprudents de la "Libera Stampa".

A cette occasion, M. Bastianini me parla d'un petit journal, tiré simplement au cyclostyle, qu'un de ses amis vivant à la frontière suisse et se rendant souvent à Lugano aurait trouvé en vente sur la place publique de cette ville. Cette feuille ne serait pas offerte par un vendeur officiel, mais par un jeune homme bien habillé. Elle contiendrait d'un bout à l'autre les insultes les plus infâmes à l'égard de l'Italie, de son régime et de ses chefs. Je répondis à M. Bastianini que si j'étais prêt à vous soumettre la demande du Duce en ce qui concerne la "Libera Stampa", je ne voyais cependant pas de quelle façon le Conseil fédéral pourrait exercer une influence quelconque sur des productions pamphlétaires du genre de celle dont il venait de m'entretenir. Il ne s'agissait nullement en l'oc-

LEGAZIONE DI SVIZZERA  
IN ITALIA

- 3 -

currence d'un journal autorisé par le Conseil fédéral, mais évidemment d'une publication clandestine comme on peut en trouver dans tous les pays, même dans ceux qui ont un appareil policier infiniment plus développé que la Suisse. Dès que notre police aurait connaissance de ces publications, elle les supprimerait; elles revêtent toutefois un caractère tout autre que l'article incriminé de la "Libera Stampa".

J'eus grande envie de dire à M. Bastianini qu'en Italie, malgré toute la surveillance policière, je recevais assez fréquemment des journaux clandestins, rédigés et certainement aussi édités dans le Royaume. Ces journaux ne sont pas tirés au cyclostyle, mais imprimés et paraissent régulièrement. J'ai toutefois renoncé à cette réponse, voulant éviter que l'on exerce une surveillance plus serrée de notre correspondance et de nos relations qui nous procurent parfois ces publications de tendances diverses, mais toujours violemment opposées au régime. J'aurai soin de vous en faire parvenir lors d'un prochain rapport.

Je vous saurais gré de bien vouloir me mettre en mesure de communiquer à M. Bastianini la suite que vous aurez cru pouvoir donner à sa démarche en ce qui concerne l'article de la "Libera Stampa", que votre Bureau de presse n'aura certainement pas de peine à retrouver.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de mon respectueux dévouement.

*Vieli.*

*fait bien*